LA BELGIQUE

Le journaliste Volders en cour d'assises

Bruxelles, 8 janvier. — Jean Volders, le rédacteur du journal socialiste le *Peuple* a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises sous la prévention d'avoir publié un article intitulé la *Venette* qui tombe sous l'application de la loi punissant l'excitation au crime non suivie d'effet.

L'accusation

Cet article, dit l'acte d'accusation, est consacré à l'attentat dont huit jours auparavant la Chambre des députés de France avait été le théâtre, aux dispositions législatives votées depuis par cette Chambre pour assurer plus efficacement la répression de la provocation à de semblables attentats, et la répression de leur préparation, et aux démarches que l'auteur affirme avoir été faites par le gouvernement de la République française auprès des gouvernements étrangers, afin d'amener une entente internationale contre les auteurs de ces crimes.

» L'auteur attribue ce vote et ces démarches à la peur causée par l'attentat lui-même. Puis, revenant sur une idée maintes fois exprimée par lui dans le même journal, il affirme que c'est l'organisation sociale actuelle qui a donné naissance au socialisme et à l'anarchisme, en exploitant avec férocité tous les travailleurs. »

L'acte d'accusation reproduit ensuite toute la fin de l'article, diatribe classique contre le régime capitaliste. Après avoir imputé à la bourgeoisie la responsabilité des misères du prolétariat : M. Volders concluait :

» Le prolétariat doit donc agir de même et se servir de tous les moyens, quels qu'ils soient, pour amener la fin du régime néfaste de la bourgeoisie capitaliste et assurer le triomphe prochain du droit de la liberté et du travail sur l'iniquité, l'exploitation et l'esclavage.

Le but approche et l'aurore de la Révolution sociale s'annonce aux yeux de ceux qui voient clair, aussi bien des bourgeois qui tremblent que des prolétaires qui se réjouissent et qui ont le cœur chaud.

L'interrogatoire

M. le président invite Volders à définir la portée des termes dont il s'est servi dans son article.

M. Volders. Je vais lire mon article paragraphe par paragraphe et je commenterai chacun d'eux.

M. le président. C'est inutile, bornez-vous à expliquer la valeur que vous attachez à certains mots que vous avez employés.

Ainsi, par exemple, dites-moi ce que vous entendez par un bourgeois et par la bourgeoisie capitaliste ?

M. Volders. Par bourgeois j'entends les personnes exerçant certaines professions libérales, ainsi que les boutiquiers et les commerçants.

La bourgeoisie capitaliste se compose des grands industriels, des spéculateurs qui ont volé *la fortune publique sans être poursuivis* et qui exploitent le pauvre monde. C'est l'oligarchie capitaliste qui a donné naissance au socialisme.

M. le président. Quels sont les moyens auxquels vous faites allusion dans la fin de votre article et dont vous jugez l'emploi nécessaire pour combattre le capitalisme?

M. Volders. L'arme unique qu'emploie le parti ouvrier, c'est la propagande par la parole et par la presse. Mes amis et moi, avons toujours réprouvé les attentats anarchistes.

M. le procureur général. — En rappelant que la bourgeoisie s'est émancipée en 1789 par des moyens violents, vous engagiez le prolétariat à faire de même.

R. — Je m'en réfère à mes précédentes déclarations. Je ne suis pas, je n'ai jamais été anarchiste.

Les témoins

M. Volders a fait citer un grand nombre de témoins de toutes opinions. Des magistrats, des députés, des professeurs qui tous font de lui un grand éloge.

Après une très éloquente plaidoirie de Me Picard, le président demande à M. Volders s'il n'a rien à ajouter :

Le parti ouvrier, déclare l'accusé, a toujours protesté contre les attentats anarchistes. Les seuls dynamitards qu'il y ait eu en Belgique sont des agents du gouvernement. (Cris nombreux dans l'auditoire : Bravo !)

M. le président menace de faire évacuer l'auditoire.

Le jury se retire dans sa chambre de délibération. Il est 4 h. 20.

VERDICT. — ACQUITTEMENT

Après un quart d'heure de délibération, le jury rapporte une réponse négative à la seule question qui lui avait été posée. (Applaudissements dans l'auditoire).

M. Volders est introduit. Communication lui est faite de la réponse du jury. Il se lève et remercie : « Vous avez, dit-il, messieurs les jurés, oublié que j'étais socialiste et vous n'avez écouté que la voix de votre conscience. »

En conséquence de la réponse du jury, la cour rend un arrêt qui acquitte Volders.

L'audience est levée à 4 h. 45.

La salle des Pas-Perdus était noire de monde. A sa sortie Volders a été longuement acclamé.

Nos bons Amis les Flamingants

Une protestation extraordinaire

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 8 janvier. — Ces bons flamingants n'en feront jamais d'autres. Ils viennent par l'organe de la.. *National Vlaamsch Verbond* (alliance nationale flamande) d'adresser à la Chambre des représentants une pétition vraiment extraordinaire.

Les flamingants félicitent chaudement le gouvernement d'avoir obéi à leurs injonctions en interdisant aux musiciens militaires de l'armée française de voyager en uniforme sur le territoire belge.

Mais cela ne leur suffit pas pour maintenir la paix et le renom hospitalier de la Belgique : Ils engagent le gouvernement à protester contre les paroles prononcées à Maubeuge par M. Carnot, président de la République Française ; cela parce que M. Carnot a félicité les délégués de la colonie française à Bruxelles de ce qu'ils maintenaient haut et ferme le drapeau français à l'étranger ! ! !

Et cette pétition porte la signature de citoyens occupant des fonctions officielles !

Dux.

Echos et Nouvelles

Guillaume II doit chasser le 12 janvier dans la forêt de Grünewald. Il y a deux ans, lorsque le souverain chassait dans les mêmes bois, une foule si nombreuse se pressa dans les principaux sentiers pour le voir de près, que l'Empereur, craignant de blesser les spectateurs, dut s'abstenir presque toute la journée de tirer. Aussi, cette année, voulant éviter cette gênante curiosité, a-t-il décidé que tout un régiment *d'infanterie de la garde occupera* la forêt pendant la chasse et barrera les principaux sentiers afin de tenir les spectateurs à distance.

***

Un arrêt de M. Keller, secrétaire d'Etat de l'intérieur du Reichsland (gouvernement de l'Alsace-Lorraine), a interdit en Alsace-Lorraine le roman de Louise Michel, *la Misère*.

***

On annonce comme certain, cette fois, le prochain mariage de l'archiduchesse Stéphanie, veuve de l'infortuné archiduc Rodolphe d'Autriche, et fille puînée du roi et de la reine des Belges, avec l'archiduc François-Ferdinand, neveu de l'empereur et *héritier présomptif* de la couronne d'Autriche-Hongrie.

***

Cinq divisionnaires seulement sont titulaires de la médaille militaire, ce sont les généraux Saussier de Galliffet, Davout duc d'Auerstaedt, Billot et Logerot.

***

Les résultats de la poudre sans fumée.

L'empereur Guillaume a, lui-même, ordonné que la remonte de l'armée allemande exclura les achats de chevaux blancs qui deviendraient, en temps de guerre, un point de mire trop facile pour l'ennemi.

SYNDICAT DES MINEURS du Pas-de-Calais

Congrès des Délégués des Sections

Les délégués des sections du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais se sont réunis en congrès, salle Gossart, à Lens, dimanche, à trois heures de l'après-midi.

La matinée avait été employée au versement des cotisations et à la rentrée des timbres du dernier trimestre.

Malgré la grève et la situation difficile qui en est résultée pour les ménages ouvriers, la recette, paraît-il, a produit de très bons résultats, on peut même dire des résultats inattendus.

LA SÉANCE

La séance de l'après-midi s'est ouverte à trois heures, sous la présidence du citoyen Basly, député, assisté des citoyens Evrard, secrétaire général adjoint, et Malagié, trésorier comptable.

Quatre-vingt-quatorze délégués assistent à la réunion.

Le citoyen Lamendin, député, secrétaire général, retenu à Paris par une indisposition, s'était excusé par lettre de ne pouvoir pas assister au Congrès.

Commission de contrôle

Le citoyen Basly a ouvert la séance, puis il a invité l'assemblée à procéder, conformément au règlement, à la nomination de la commission de contrôle qui doit fonctionner pendant l'année 1894.

M. Basly a protesté énergiquement, à cette occasion contre certaines accusations dirigées contre le bureau du syndicat.

« On accuse le bureau du syndicat, a-t-il dit, de s'engraisser au détriment des ouvriers, on ose dire que nous sommes des voleurs et que nous gaspillons votre argent. Vous savez combien cette accusation est ridicule : tout ici se passe au grand jour et la comptabilité est constamment à votre disposition. Mais nous n'en tenons pas moins à être rigoureusement contrôlés, car il faut que tous vous puissiez défendre vos mandataires contre les calomnies dont on les abreuve et sauvegarder l'honorabilité de l'association à laquelle nous nous faisons un honneur d'appartenir.

Après ces quelques paroles du président, il est procédé au vote. Sont élus commissaires à l'unanimité :

Pour la compagnie de Bruay, le citoyen Cadot ;

Pour la compagnie de Lens, le citoyen Dernoncourt Aimé ;

Pour la compagnie de Courrières, le citoyen Darras Constant ;

Pour la compagnie de Dourges, le citoyen Lekief.

Pour la compagnie de Béthune, le citoyen Beugnet Casimir ;

Pour la compagnie de Liévin, le citoyen Dernoncourt Henri ;

Pour la compagnie de Nœux, le citoyen Stiévenard Théophile ;

Pour la compagnie de Carvin, le citoyen Wattrelot Louis.

Pour la Compagnie de Meurchin, le citoyen Hocq Jean-Baptiste.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration composé de quatorze membres — un par compagnie — doit être également renouvelé.

Il est décidé que les délégués des sections se réuniront, cette semaine, dans chaque compagnie, et feront choix du membre qui devra les représenter au conseil d'administration.

En même temps, on nommera les délégués des sections qui seront *régulièrement* mandatés pour prendre part aux travaux des congrès. Le nombre de ces délégués sera proportionnel au nombre des mineurs syndiqués appartenant à chaque section ; la durée de leur mandat est fixée *à trois mois* afin que tous les représentants des sections puissent successivement prendre part aux délibérations du syndicat.

Le bureau du syndicat fera parvenir dans le plus bref délai possible, aux sections, un état de la représentation proportionnelle par chaque compagnie.

A l'avenir, ne seront plus admis aux séances du congrès que des délégués régulièrement mandatés et *sur présentation de leur lettre de convocation.*

Le citoyen Evrard se met à la disposition des sections pour les conférences à organiser cette semaine.

Secours aux congédiés

Le citoyen Basly confirme ce que nous disions il y a quelques jours : que la caisse syndicale n'est pas encore venue en aide aux ouvriers congédiés, auxquels on s'est contenté de répartir les secours *envoyés par les associations ouvrières et le produit* des souscriptions des journaux.

« Le Syndicat, dit-il, doit faire son devoir à son tour. »

Le citoyen Evrard propose le vote d'une somme de 15,000 fr. Sa proposition est appuyée par le citoyen Beugnet et combattue par les citoyen Lemal et Cado'.

Le citoyen Basly intervient de nouveau. Il déclare qu'il y a près de 200,000 francs dans la caisse du syndicat. Le public, dit-il, s'étonne de voir ces ressources inutilisées en présence de si atroces misères.

Et M. Basly, faisant allusion à un de nos récents articles, accuse le *Progrès* d'exploiter la situation *(?!) Il* émet des doutes sur la sincérité de notre dévouement aux travailleurs, et prétend que nous voulons jeter la division dans les rangs des mineurs.

Nous reviendrons sur cette question et sur ces ridicules insinuations. Si M. Basly tient absolument à ce que nous nous occupions de sa personnalité, nous lui donnerons satisfaction *complète*, peut-être plus complète qu'il ne le désire lui-même.

Pour aujourd'hui, nous nous contenterons d'opposer à l'attitude trop diplomatique de M. Basly, proposant timidement une somme de 15,000 fr. parce qu'il ne pouvait moralement faire autrement, les généreuses paroles du citoyen Beugnet ; qui a demandé de porter le secours à 50,000 fr.

« Nous avons de l'argent, a dit justement le citoyen Beugnet, non pour le laisser moisir, mais pour semer l'idée syndicale. Nous ne sommes pas des gens d'argent, nous luttons et nous triomphons par l'idée et par le cerveau. Donnons notre argent aux victimes du devoir. »

Méditez ces paroles M. Basly, et inspirez-vous davantage à l'avenir du *sentiment qui les a dictées*. Cela vaudra mieux que l'étrange langage par lequel vous avez laissé comprendre que vous ne veniez en aide aux ouvriers congédiés que par crainte des « manœuvres tortueuses et indignes des Compagnies », et sous le coup des articles « d'un *journal opportuniste de Lille* ».

Finalement, le chiffre de 15,000 fr. a été adopté. Les secours seront distribués dans quinze jours entre les victimes des Compagnies qui, d'après M. Basly sont au nombre de 500.

Toutefois, il est décidé que les congédiés syndiqués seront seuls admis à la répartition de ces 15,000 fr.

En outre, il sera demandé aux congédiés qui ont *trouvé à s'employer de renoncer à leur part* en faveur des ouvriers qui sont toujours sans travail.

Le policier de Mazingarbe

Le citoyen Dutouquet, maire de Mazingarbe, demande ensuite la parole.

« Le *Progrès du Nord*, dit-il, invitait, ce matin, les socialistes à préciser en ce qui concerne l'agent en question ;

« L'individu dont il s'agit demeure chez Bens à Mazingarbe ; il prétend s'appeler Adams Félix, et est employé, depuis quelque temps, comme tonnelier à la distillerie de la société parisienne du Progrès.

» Voici le signalement du personnage :

» Taille 1 m. 60 ; brun ; figure intelligente ; *a des crevasses aux mains*, paraît n'avoir jamais travaillé.

» Autre détail. L'atelier de tonnellerie où Adams est employé n'occupe qu'un nombre restreint d'ouvriers. On y est très sévère, notamment pour les heures d'entrée. Or je peux affirmer qu'on a des faveurs pour Adams qui entre, lui, à peu près aux heures qui lui plaisent. »

Le Félix-Adams-Harpillard, ainsi désigné, tiendra à s'expliquer.

Dans tous les cas, et à supposer même que cet individu soit, comme a dit M. Basly, un « mouchard », nous sommes encore loin du grand complot si dramatiquement dénoncé par M. Goullé dans la *Petite République française*.

La séance du Congrès a été levée à 6 heures.

Les citoyens Mouché, secrétaire général des mineurs du Nord et Hermant, secrétaire du syndicat des mineurs de l'Escarpelle, assistaient à la séance.

A ANZIN

La *Justice* continue à s'occuper du criminel attentat d'Anzin.

Nous reproduisons encore ses renseignements en lui en laissant, bien entendu, la responsabilité :

Il semble que l'affreux malheur causé par la chute d'une pièce de fonte dans la cage de la fosse *Renard n° 2* de la Compagnie d'Anzin soit le résultat d'un crime et non d'un accident.

Sur le carreau de cette fosse, il n'existait pas, paraît-il, de « lests ». Et c'est bien un lest — c'est-à-dire un contrepoids de 20 kilos environ — dont la chute a causé la mort de deux ouvriers. Ce lest a dû être pris à cent mètres de là, sur le carreau de la fosse n° 3.

A onze heures et demie, le jour de la catastrophe, l'employé chargé de l'accrochage de la cage à l'étage de 546 mètres, demandait par les signaux d'usage si l'on pouvait faire remonter les ouvriers. Le moulineur répondit affirmativement. La cage remonta au jour. Mais pendant le trajet, à l'étage de 476 mètres, le lest en question, tombant d'une pareille hauteur, brisa le parachute, défonça le toit de la cage et tomba au milieu des ouvriers.

Comment ce lest a-t-il pu être jeté dans la fosse?

On suppose — toujours dans l'hypothèse d'un crime — que le coupable a ouvert une trappe qui donne accès aux échelles dans la salle de déchargement et a jeté le contre poids dans le puits. Le moulineur affirme avoir entendu du bruit dans cette salle. Il aurait regardé, mais n'aurait rien vu. L'enquête continue.

Dans tous les cas, il est maintenant prouvé que le premier venu pouvait s'approcher de ce puits, qu'aucune barrière ne protège. Un enfant inconscient jetant un caillou dans la fosse pourrait y causer un accident grave. C'est contre une aussi coupable négligence que nous avons protesté avant-hier en demandant au parquet d'établir nettement la responsabilité encourue par la Compagnie. Mais ce n'est pas seulement à la Compagnie que nous avons à demander compte d'un pareil malheur, c'est aussi aux agents du contrôle.

Que les Compagnies, si rigoureuses envers leurs ouvriers, négligent de prendre les précautions les plus élémentaires pour sauvegarder la vie de ces malheureux, c'est révoltant assurément ; mais que les agents de l'Etat — spécialement chargés de surveiller, au point de vue de la sécurité, les conditions dans lesquelles s'opère le travail — oublient à ce point leur premier devoir, c'est plus déplorable encore, si possible.

Il est vrai que MM. les ingénieurs de l'Etat sont les « chers camarades » des ingénieurs de M. Guary, et que les agents subalternes du Contrôle ne sauraient, sans danger, élever la voix s'ils ont, reçu de leurs chefs l'habituelle consigne : « Et surtout, pas d'affaires avec la Compagnie ! »

LES ACCIDENTS SUR LA GLACE

A ROUBAIX

Triple sauvetage

Un sauvetage émouvant et périlleux, s'est accompli dimanche soir vers cinq heures et quart au canal de Roubaix, sous le pont de la République, dans les circonstances suivantes :

Un habitant de la rue des Anges, M. François Deschryver, 40 ans, demeurant 62 rue des Anges, *voulut, en compagnie de sa fille* Sophie, âgée de sept ans, traverser le canal sous le pont de la République.

Ils avaient déjà accompli la moitié du trajet et ils allaient même atteindre la berge, quand la glace céda sous leur poids.

Le père affolé lâcha la main de son enfant et s'enfuit par où il était descendu pendant que sa fille disparaissait sous la glace ; lui-même en courant fit un nouveau trou dans lequel il tomba à son tour.

Aux cris des deux victimes, les passants accoururent : Ce fut d'abord M. Jacob Korswadgen, *demeurant quai de Gravelines, qui* parvint à retirer M. Deschryver, pendant qu'un autre courageux citoyen, M. Lucien Claeys, avait réussi à prendre l'enfant par la chevelure quand elle revint une première fois sur la surface.

Malheureusement Claeys fut saisi par le froid. Sentant ses forces s'épuiser et lui-même glisser dans le trou béant, il appela à l'aide.

C'est alors qu'un employé d'octroi, M. Victor Lejeune, de service au Pont de la République, n'écoutant que son courage, descendit *sur la glace et parvint à dégager l'infortuné ;* il était temps, car l'enfant allait de nouveau disparaître.

L'employé qui, à son tour, avait saisi l'enfant par la chevelure, la retira évanouie et la transporta dans son manteau à l'estaminet Dutat où les soins les plus empressés lui furent prodigués, ainsi qu'à son père et aux courageux sauveteurs, qui avaient tous trois risqué leur vie.

Les nombreuses personnes, témoins de ce drame, les ont chaudement félicités et plus particulièrement M. Lejeune qui, grâce à son sang-froid, a sauvé la vie à M. Claeys et à la fillette Deschrysver.

Ajoutons que M. Lejeune est membre de la Société des Sauveteurs du Nord, et qu'il n'en est pas à son premier sauvetage.

A TOURCOING

Un enfant sous la glace

Depuis que le canal est gelé, de nombreux patineurs et une multitude de gamins vont y prendre leurs ébats. La glace est solide, mais elle est détachée sur les *bords et cela constitue un danger qui a failli* hier après midi coûter la vie à un bambin de 11 ans 1/2.

Il n'a dû son salut qu'à la présence et au sang-froid d'un des meilleurs agents de la police municipale, M. Jules Alard.

C'était vers trois heures, le petit Edouard Mangin se trouvait sur la glace en compagnie d'un de ses petits camarades, Arthur Seynave, demeurant comme lui rue d'Orléans.

En voulant sortir du canal du côté du Hallot, il mit le pied sur le bord extrême de la *glace, qui recula, et il tomba à l'eau.*

Aux cris de son camarade, l'agent qui se trouvait à portée accourut sur le pont de l'Espierre et d'un bond sauta sur la glace ; il fut assez heureux pour saisir par le bras le gamin qui allait disparaître.

Il le remit d'abord à un marinier, M. Désiré Delcourt puis il le fit conduire chez M. Deschamps, 41 rue Vattine, où on le déshabilla. Les parents prévenus vinrent ensuite le chercher.

Nous adressons au brave sauveteur nos vives félicitations.

Nous engageons les parents à surveiller leurs enfants et à les empêcher d'aller glisser sur la glace du canal.

A ARRAS

UN JEUNE SAUVETEUR DE 13 ANS

Hier après-midi un enfant de neuf ans, Firmin Carpentier, s'amusait à glisser sur le rivage.

Tout à coup, la glace céda et l'imprudent tomba à l'eau appelant à l'aide.

N'écoutant que son courage, le jeune Léon Wartel, élève du collège d'Arras, âgé de 13 ans à peine, s'élança à son secours et fut assez heureux pour retirer sain et sauf le petit Carpentier.

Toutes nos félicitations à ce jeune sauveteur qui n'a pas craint, à treize ans, d'exposer aussi courageusement sa vie.

Chronique Régionale

Légion d'honneur. — M. Faucheur, président du comité linier à Lille, est nommé chevalier de la Légion d'honneur, sur la proposition de M. le Ministre du commerce.

M. Faucheur appartient, comme on le sait, au parti réactionnaire de Lille, nuance Le Gavrian-Loyer.

Le *Journal Officiel* publie les nominations suivantes que nous avons déjà annoncées :

Officier de la Légion d'Honneur. — M. Alapetite (Gabriel-Ferdinand), préfet du département du Pas-de-Calais.

Chevalier du 3 août 1890.

Services distingués rendus dans l'administration du département et pour le règlement des différents survenus entre patrons et ouvriers dans le bassin houiller du Pas-de-Calais.

Titres exceptionnels.

Chevaliers. — M. le docteur Dazin (Casimir-Joseph), médecin en chef de l'hôpital de Cambrai (Nord).

Chirurgien des hospices de Cambrai depuis 1859. Conseiller municipal de 1871 à 1881. — Membre du Conseil d'administration du Collège de jeunes filles depuis 1884. Délégué cantonal.

34 ans de services.

M. le docteur Brullé Emile, médecin à Hesdin (Pas-de-Calais).

Membre du Conseil d'hygiène. Conseiller municipal d'Hesdin depuis 1865. Adjoint au maire depuis 1871.

36 ans de pratique *médicale.*

M. Alayrac (Léonce), ingénieur civil des mines. Dirige avec la plus grande distinction les travaux de la Compagnie des mines de Courrières depuis 1858.

Dans ses difficiles fonctions, M. Alayrac a toujours fait preuve à l'égard des ouvriers d'une urbanité et d'une équité qui feront accueillir avec plaisir par tout son personnel la distinction qu'il vient d'obtenir.

***

Signalons aussi, parmi les nouvelles nominations comme chevalier celle de M. Brousse, conseiller de préfecture de la Seine, et frère du sympathique et dévoué inspecteur des Enfants assistés à la préfecture du Nord.

Commission départementale. — La commission départementale se réunira mercredi 10 *janvier courant, à 2 heures 1/2 précises.*

Chronique Locale

ROUBAIX

Le tirage au sort. — Les opérations du tirage au sort pour le canton Nord auront lieu mercredi 14 février 1894.

Voici les noms des jeunes gens appelés :

Accart Jules — Alavoine Louis — Allart Charles — Andries Jules — Andris Arthur — Anicaert Louis — Augem Georges.

Barenne Laurent — Bady Léon — Bausière Henri — Bauwens Pierre — Bayart Désiré — Bayart Henri — Becquet Charles — Bekaert Emile — Beun Louis — Biasino Théophile — Bintein Georges.

Blommaert François — Boert Batiste — Bohie Augustin — Bossut Florimond — Bot Louis — Bouckart Alfred — Boutry Alphonse — Bouvry Henri — Breunin Lamothe — Brevne Clotaire — Broevielle Jules — Bruneel Camille — Bruneel Liévin — Bruniaux Gabrielle — Brunin Louis — Bulteau Charles — Bulteau Gustave — Bulteau Jules — Buysens Henri — Byttebière Camille — Caby Bernard — Calberson Emile — Campens Jean — Cardon Eugène — Carrette Victor — Carlier Julien — Caron Hector — Caron Noël.

Carrette Henri — Carrette Victor — Cassette Gratien — Castelain Carlos — Catteau Victor — Ceenaeme Léon — Ceuvelier Charles — Chrétien Arthur — Claerebout Abel — Clément Edmond — Clœtens Louis — Colin Charles — Cornille Georges — Couque Charles — Cousart Emile — Cousart Jules — Cousin Joseph — Crépelle Arthur — Crommelinck Victor — Cuignet Jean.

Dambrine Alcide — Dansette Désiré — Dasprez Albert — David Auguste.

Debaisieux Alphonse — Deberlin Léopold — Deboutte Georges — De Boysère Charles — Debruyne Victor — Debucquoy Camille — Dec Henri — Declercq Arthur.

Evely Adolphe — Faugaret Auguste — Fauqueux Eugène — Ferrain Albert — Ferret Joseph — Flamencourt Edouard — Florent Désiré — Florent Louis — Florin Flory — Florin Victor — Florquin Victor — Fourmentrau Henri — Franchois Alphonse — Francq Elie.

Gaillion Hippolyte — Genneveise Eugène.

Gérard Victor — Geultont Carlos — Ghesquier Henri — Ghist Richard — Ghesquière Joseph — Ghyselinck Joseph — Gillens Gustave — Gillis Alexandre — Gilman Hector — Gilmon Emile — Glorieux Désiré — Glorieux Edouard — Glorieux Marc — Goddyn Médard — Grard Gaston — Guilbert Jean.

Haire Henri — Haroux Emile — Hanstraete Julien — Hanstrate Théodore — Hautefeuille Victor — Hauttekeete Edouard — Helsens Augustin — Helsens Egbert.

Hennebaut Charles — Henno Albert — Henninckx Alexandre — Hœltzlie Albert — Hollebeke Gustave — Horent Emile — Houtekier Edmond — Hovines Emile — Huvennes Henri — Huyghe Désiré.

Inghels Albert — Inglebert Edmond — Janssens Joseph — Jusy Gustave.

Ralsenbacher Eugène.

Kerkhove Pierre — Kindts Jean.

Labis Edmond — Lackaert Hector — Lallemand Auguste — Lambin Eugène — Lambray Gustave — Lammelin Jean — Landrieu Achille.

Lanneau Pierre — Lannoy Georges — Lansiaux Arthur — Larivière Léopold — Lauwick Ernest — Leclercq Adolphe — Leclercq Florimond — Leclercq Louis — Lecompte Henri — Leconte Amédée — Leduc Léon — Lefebvre Cyrille — Lefebvre Louis Lefebvre Louis — Lefebvre Maurice — Legay Jules — Legrand Edouard — Lehoucq Adolphe — Leirng Henri — Leman Albert — Leman Jules — Lepot Alphonse — Lerat Emile — Lessaint Ferdinand.

Lesrenier François — Lesenne Pierre — Lesieur Louis — Lesne Fernand — Lestienne Georges — Leveugle Emile — Leveugle Henri — Lhéritier Lucillien — Liébaert Gustave — Liégeois Gilbert — Lochegnies Charles — Locufier Arnoul — Locufier Edouard — Lœckx Julien — Loore Louis — Loore Paul — Lorthiois Jules — Losfeld Désiré Lourme Ernest — Lucet Henry.

Maertens Henri — Maes Jean — Maes Louis — Maeselle Henri.

Mahieu Gustave — Mahieu Henri — Mahieu Jules — Mahieu Isidore — Mahieu Léon — Marcq Henri — Marez Praxille — Margo J.-B. — Marotte Alphonse — Martin Paul — Masure Alphonse — Mercier Arthur — Mercier Charles — Mercier Joseph — Mercier Léon — Mesnil Gustave — Meurisse Edmond — Michem Léopold — Michiels Edouard — Monnet Georges — Monnier Jean — Moulart Antoine — Moulart Henri — Moulart Jean-Baptiste.

Mousson Henri — Mouton Alexandre — Nauwinck Julien — Niedergang Jules — Nisse Louis — Nyckees — Nuytten Edouard.

Passmans Henri — Parsis Louis — Paton Apolinaire — Peere Henri — Peetrons Théodore — Petry Georges — Piat Louis — Picavet Clovis — Picavet Georges — Piels Gustave — Planchaert Jules — Plateaux Hector — Plouvier Charles — Plumet Emile — Pollet César — Pollet Jean — Ponsele Ferdinand.

Poortemans Désiré — Popelier Albert — Prieu Victor — Pringuet René — Prouvost Louis — Provost Alfred — Prudhomme Victor.

Quenneville Jules.

Rasson Jules — Reitter Jules — Renaert Alphonse — Renard Charles — Renard Henri — Réquillart Victor — Retsin Jean-Baptiste — Rose Léon — Roty Charles — Rysman Gustave.

A suivre.

Un vol peu ordinaire. — Un vol assez singulier a été commis dimanche dernier, chez M. Camille Maes, demeurant rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 49.

Celui-ci quittait son domicile vers 5 h. 1/2 pour aller à la gare chercher sa fille qui devait revenir de Courtrai par le train de sept heures.

Son fils, pendant cet intervalle, revenait chez son père à 7 heures 1/2 et trouvait ouverte la porte de la maison.

La voisine, Mme veuve Pauline Dugardin arriva et voulut alors pénétrer dans l'habitation.

Le fils Maes l'en dissuada en lui démontrant que le voleur pouvait y être caché et lui donner un mauvais coup.

Il ferma la porte et partit alors à la recherche de son père qui ne rentra que vers dix heures.

M. Maes s'aperçut de suite que l'on était venu voler chez lui. Il ne trouva plus une tire-lire contenant 80 fr. et appartenant à son garçon, âgé de 17 ans, ainsi que 100 francs placés dans un coffre qui se trouvait dans sa chambre.

Il a déposé une plainte devant M. Broigne, commissaire de police du 2e arrondissement.

Arrestations. — L'agent Deleporte de service rue de Tourcoing, a arrêté, dimanche soir, le nommé Pierre Malfait, 19 ans, sujet belge, domicilié à Mouscron. Cet individu venait d'être expulsé le matin même. Pendant le parcours au poste de police du 1er arrondissement, il injuria et menaça l'agent. Malfait était en état d'ivresse. Il sera conduit aujourd'hui à Lille.

— Les agents Wanin et Despierres, de service au poste de police du 3e arrondissement, étaient prévenus dans la nuit de dimanche vers une heure qu'un individu se trouvait à l'estaminet de *L'Ancienne Gendarmerie*, battant sa femme et ses enfants.

Les agents se rendirent sur les lieux et, *voyant l'individu en état d'ivresse, se mirent* en devoir de l'arrêter, mais il leur résista en les menaçant de faire leur affaire.

On en vint quand même à bout. Conduit au poste, il a déclaré se nommer Lucien Caullier demeurant à Roubaix.

Il a été maintenu en état d'arrestation.

Maximilien Gosse, 24 ans, débourreur, demeurant à Tourcoing, n'aime pas la police de sûreté.

Rencontrant dimanche vers 2 heures de l'après-midi, l'agent Anselin dans la Grande Rue, il se mit à l'injurier. Quand l'agent *voulut l'arrêter Gosse essaya de lui donner* un coup de tête dans la poitrine.

Il a été conduit au poste de police du 2e arrondissement.

Accidents. — Jean-Baptiste Turpin, 50 ans, tisserand, demeurant rue Bernard, 20, traversait la Grand'Place dimanche vers dix heures du matin.

En face de l'Hôtel de France il butta contre un pavé mal enfoncé et vint tomber sur le bord du trottoir.

Dans sa chute il s'est fait une blessure à l'œil. Après avoir reçu les soins que nécessitait son état il a pu retourner à son domicile.

Une soigneuse travaillant chez M. Auguste Lepoutre, rue Saint-Antoine, nommée Marie Vanlot et âgée de 24 ans, a été blessé hier lundi.

En se baissant pour ramasser une platine qui venait de tomber de son métier sa chevelure a été prise dans les engrenages et a été à moitié enlevée.

Elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu où M. le docteur Bernard lui a donné les premiers soins.

Un brutal. — Jacques Schittecatte, demeurant rue de Strus, 11, faubourg St Gilles, à Bruxelles, était venu à Roubaix dimanche dernier pour voir un de ses frères.

M. Schittecatte renversa par inadvertance le poêle de M. Desmettre, cabaretier, rue Cugnot, *chez lequel il avait bu une chope* et où il se trouvait vers cinq heures de l'après-midi.

Celui-ci irrité, lui réclama 3 francs comme dommage. Il n'avait pas encore exprimé sa réclamation que Schittecatte lui envoya en pleine poitrine un maître coup de poing.

Echauffé par cette première étrenne il résista à l'agent de police qui l'écroua au poste de police du 2e arrondissement.

A propos des obsèques de M. Desgardin. — On nous prie d'insérer la rectification suivante : Dans votre compte rendu des funérailles du citoyen Degardin vous dites que la libre-pensée était représentée à la suite des groupes de l'Epeule, nous venons vous prier de bien vouloir rectifier le dit article en ce sens que la libre-pensée ne pouvait être représentée aux funérailles religieuses du citoyen Degardin, attendu qu'à la même heure elle avait un enterrement que vous avez dû rencontrer à votre sortie du cimetière.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5

SÉANCES DES 6 ET 7 JANVIER 1894

Versements

Roubaix, Samedi	111 dép.	dont 9 nouv.	16.264	»
Id. Dim.	221	45	29.812	»
Lannoy	36	6	7.778	»
Croix	9	1	963	»
Wattrelos	13	2	2.345	»
Totaux	390	63	57.162	»

Remboursements

Roubaix, Samedi	60 rembours.	28.170	86
Id. Dimanche	68	16.983	29
Lannoy	12	3.363	»
Croix	9	2.303	»
Wattrelos	16	4.830	55
Totaux	165	55.639	70

Les opérations du mois de janvier sont suivies :

A Roubaix, par MM. J. Defrenne-Wibaux et A. Duburcq, directeurs, et MM. Henri Hoffmann et Ed. Tettelin fils, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par M. Edouard Deffrennes. — A Croix, par MM. Louis Lepers et Eugène Caen. — A Wattrelos, par MM. Abel Hazebrouck et Ch. Malfilatre.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour *recevoir les dépôts,* ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements ont lieu, les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, 8 jours après la demande.

Le caissier : FRÉMONT.

DIX PROCÈS GAGNÉS

Rien ne décourage les contrefacteurs, tentés par la vogue universelle et toujours croissante des savons du Congo. Espérons que, cette fois, la bande de garantie qui scelle hermétiquement les boîtes de ce produit célèbre assurera à Victor Vaissier, son créateur, la protection définitive contre les plagiaires et les malins qui employaient ces boîtes pour enfermer leurs savons grossiers.

TOURCOING

Un ouvrier échappé à une mort horrible. — Un dramatique événement s'est produit hier, vers 9 heures 1/4 du matin, à la teinturerie Rousseau et Cie, rue Verte.

Un jeune ouvrier foulonnier, Joseph Lambreck, 17 ans, était monté sur une échelle appuyée au métier, et se trouvait à une hauteur de deux mètres occupé à placer les poids. Derrière lui et au-dessus de sa tête passait un arbre de couche tournant à une vitesse moyenne de 50 tours à la minute.

Tout-à-coup le jeune ouvrier qui portait un cache-nez autour du cou se trouva saisi, enlevé, et entraîné dans le mouvement de rotation de l'arbre.

Il fit ainsi une dizaine de tours environ.

Des ouvriers qui travaillaient dans la même pièce jetèrent des cris d'effroi en apercevant la situation de leur infortuné camarade.

Enfin on vit l'ouvrier retomber sur le sol presqu'entièrement dépouillé de ses vêtements réduits en lambeaux. Il se releva presqu'aussitôt et courut comme un fou à travers l'atelier et s'affaissa. On l'entoura, on le porta dans un bureau où bientôt deux docteurs, MM. Bourgois et Catteau vinrent lui donner des soins. On supposait évidemment le jeune ouvrier très grièvement blessé. Or, il n'avait aucune fracture. Il portait seulement autour du cou une forte marque de strangulation produite par le serrement du cache-nez et sur le corps quelques ecchymoses. Il se plaint bien de douleur de reins et du thorax mais il n'y a rien de grave.

Toutefois les docteurs ont fait des réserves quant aux suites que pourrait occasionner la terrible émotion ressentie par la victime de l'accident.

Il nous reste à expliquer comment l'ouvrier a échappé à la mort — fait presque miraculeux — surtout si nous disons que l'arbre de couche n'est qu'à 40 centimètres environ de la muraille.

C'est que l'arbre qui a enlevé le jeune homme tournait de droite à gauche, de telle façon que le corps remontait du côté de la muraille dans la position verticale et que le rejet s'opérait du côté opposé, c'est-à-dire dans le vide, si la rotation avait eu lieu en sens contraire, l'ouvrier eût été broyé contre le mur, cela est arrivé à un malheureux peintre, il y a quelques années, chez MM. Tiberghien frères.

Honneurs inattendus. — Une curieuse méprise a eu lieu hier matin à l'église Saint-Christophe.

Une demoiselle de notre ville, musicienne, se mariait avec un Roubaisien qui appartient à la grande fanfare et en est même dignitaire.

Cette société s'était donc dérangée pour faire honneur à l'un de ses membres à l'occasion de son mariage.

Elle était donc groupée dans l'église attendant le moment d'attaquer le morceau solennel.

Quant au suisse il attendait à la porte les époux.

Une noce arrive. Les mariés descendent de voiture, notre suisse les conduit à l'autel pendant que la musique exécute « avec brio » son morceau.

Mais en remettant les paniers le suisse voit qu'il a fait erreur. Ce n'est pas le mariage attendu, mais un autre celui de braves ouvriers. Il veut faire partir ceux-ci qui ne s'en *vont pas à son gré bien* que surpris des honneurs inattendus dont ils étaient l'objet.

Et la musique jouait tout le temps ! Enfin la noce arriva et tout finit par s'arranger.

Société des anciens militaires. — *Funérailles d'un sociétaire.* — Un membre de la Société des Anciens militaires, M. Eugène Goudet, est décédé dimanche, et la Société a décidé de se faire représenter aux obsèques par une délégation de 60 membres.

La commission prie en outre tous les sociétaires qui le pourront, à se joindre à la délégation.

Assemblée à la maison mortuaire, rue St-Pierre, à 9 heures, demain mercredi.

Porte-monnaie volé. — Mme Virginie Naelens, a été victime d'un vol de porte-monnaie contenant 15 fr., hier sur le marché.

Photographie Artistique et Industrielle

81, *rue Desurmont, TOURCOING*

Succursale de la Maison ELKAN, de Roubaix. — Spécialité de portraits de bébé par procédé instantané. — Les ateliers sont chauffés.

WATTRELOS

Les obsèques de M. Carbonnet. — Ainsi que nous l'avions annoncé, c'est hier matin qu'ont eu lieu au milieu d'une grande affluence, les obsèques de M. Léon Carbonnet, brigadier des gardes-champêtres.

Dans l'assistance, nous avons remarqué M. Henri Pollet, maire, Leuridan et Delmare, adjoints, plusieurs conseillers municipaux, M. Robert, commissaire de police, une délégation de la gendarmerie, de la douane et de nombreuses notabilités.

Au cimetière aucun discours n'a été prononcé.

UN ENFANT BRULÉ A HEM

Vendredi, dans la soirée, les enfants de M. Esprit, marchand de légumes au Petit Lannoy, jouaient ensemble dans la maison, lorsque leur mère se dirigea vers la porte avec une marmite d'eau bouillante ; le plus jeune des enfants, un garçon de 3 ans 1/2, se jeta imprudemment sur la marmite, entraînant son frère avec lui.

Tous les deux furent grièvement blessés et le plus jeune succomba à ses blessures quelques instants après.

LILLE

UN FACTEUR VOLEUR

800 francs de détournements

Depuis quelque temps, M. le procureur de la République recevait de l'administration des Postes et de plusieurs négociants de notre ville, des plaintes pour détournements de lettres chargées.

Une enquête menée avec le plus grand soin fit bientôt découvrir le coupable. Hier, sur *un mandat d'arrêt décerné par le Parquet,* la police de sûreté procéda en son domicile, rue de Barbier-Maes, 16, à l'arrestation du facteur des postes Lucien Denis, âgé de 32 ans et le conduisit à la Maison d'arrêt.

On l'accuse, jusqu'à présent, d'avoir détourné deux lettres chargées : l'une, contenant 650 francs au préjudice de M. Alphonse Legé, horloger au chemin de fer, rue Lafontaine, 29 ; l'autre, contenant 150 francs, au préjudice de M. L. Défaut, négociant en tissus, rue de Flers, 58.

Denis nie énergiquement ces deux détournements et déclare ne pas savoir comment les lettres chargées ont pu disparaître.

Les voleurs au camion. — L'enquête se poursuit activement sur les nombreux vols commis par la bande Couvey et Cie et chaque jour la police découvre de nouveaux vols à la charge des prévenus.

Dimanche après midi, la femme Couvey, pressée de questions, ayant avoué avoir laissé à la gare du Nord, un ballot en consigne, M. Garnier, commissaire de police du 4e arrondissement, se rendit immédiatement à la gare avec quelques agents de sûreté et saisit en effet, en consigne, un ballot contenant une pièce de grosse toile, mesurant 80 mètres environ. Cette pièce fut reconnue par son propriétaire, M. Salomon, négociant, rue d'Esquermes, 57.

La femme Couvey, persiste toujours cependant à soutenir que son mari et son fils sont innocents et que seule elle traitait avec Sanders, Delcambre et Olivier.

Toutefois, le jeune Léopold Couvey, âgé de 12 ans et demi, arrêté dimanche comme nous l'avons annoncé est gardé à vue et ne sera